

MAIRIE de LA TOMBE

Canton de Provins

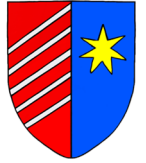
18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Fax : 09.81.40.18.11

Mairie.latombe@bbox.fr



Edition août 2020

La Gazette de Notre Village



Edito du Maire

Chers habitantes et habitants de notre village,

En cette rentrée, le virus circule toujours et le nombre de cas augmente de jour en jour. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie du Covid-19.

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières, de la distanciation physique. En complément, porter un masque obligatoirement dans les lieux clos, et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

Prenez soin de vous,

Marc CHAUVIN

Histoire du village

Certains murs de notre village conservent notre histoire. La Bassée était réputée pour ses murs en damiers et ses corniches.



Grace à la Seine et la Voulzie, les maçons de la région bénéficiaient de matériaux et savoir-faire issus d'autres contrées. Ils ont ainsi construit des murs très résistants à base de pisé (mélange de glaise de Provins, de sable et de cailloux) et de belles pierres de Bourgogne taillées en parpaing ; tout ceci disposés tel un damier.

Quant aux belles corniches, elles étaient réalisées avec des briques ordinaires posées en pointe et alignées en arête.



- [Un petit article sur notre village paru dans la république de Seine et Marne](#)

Nos villages aux noms insolites : La Tombe n'a rien de sinistre

N'ayez pas peur, La Tombe n'est pas un cimetière géant ! Le nom du village proviendrait en réalité de sa situation géographique.



Publié le 22 Août 20 à 11:17 | Modifié le 22 Août 20 à 11:20

Bienvenue à La Tombe, en Seine-et-Marne.

« On a les deux pieds dans La Tombe, mais on y vit bien ! ». Cette **expression locale**, que nous partage le **maire** du village, **Marc Chauvin**, résume à merveille la **philosophie de vie** de ses administrés, pour qui le nom du village n'a « jamais été un problème », assure-t-il.

Petite bourgade de 228 âmes, toutes bien vivantes, située à quelques kilomètres de **Montereau-Fault-Yonne**, dans le **sud de la Seine-et-Marne**, La Tombe n'a, bien qu'étant très calme, rien de funèbre.

Aucun lien avec une quelconque sépulture

« Ce n'est pas un village sinistre. On a bien un cimetière, mais il est tout petit et on adore faire la fête ! », affirme le premier édile, Tombier (gentilé des habitants de La Tombe) depuis son plus jeune âge (son père, Roger Chauvin, ayant également été maire de la commune entre 1982 et 2014).

Pour ce qui est de l'origine du nom du village, La Tombe n'aurait en fait aucun rapport avec le vocabulaire de la mort.

« Le nom du village n'a rien à voir avec le mot « tombe » que l'on connaît aujourd'hui. En réalité, « La Tombe » viendrait du latin « tumba » qui signifie « butte » et cela remonterait au VIII^e siècle », explique Virginie Vollereau, adjointe à la communication.

« Quand on regarde le profil géographique de La Tombe, on se rend compte que nous sommes effectivement surélevés par rapport au niveau de la Seine », ajoute Marc Chauvin.

Des anecdotes sanglantes

Mais, si l'origine de son nom n'a rien de très insolite, l'histoire de La Tombe serait marquée d'anecdotes beaucoup plus sanglantes.

« Je n'en ai pas la certitude, mais j'avais aussi entendu dire qu'il y aurait eu des batailles meurtrières sur la commune. De même, la ferme dans laquelle j'exerce s'appelle « La ferme de la Cour des Lions » et nous avons un champ qui porte le même nom. Cela proviendrait du fait qu'au temps de l'époque gallo-romaine, il y aurait eu ici un camp d'entraînements de gladiateurs », raconte le maire.

Tout aussi original, la commune serait parcourue de souterrains : « Le village faisait partie de l'abbaye de Faremoutiers. Il y a donc beaucoup de châteaux autour du village. Il y en a un à Marolles-sur-Seine (à 8km, ndlr), un à Misy-sur-Yonne (à 3km, ndlr), un à Noyen-sur-Seine (20km, ndlr). Et, à priori, il y aurait des connexions souterraines entre ces différents châteaux qui passeraient sous la commune », révèle Marc Chauvin.

Autre anecdote amusante, La Tombe a bien failli être élu capitale de la joie ! En effet, en 2014, le site hello-joy organise ce curieux concours en sélectionnant des noms tous aussi morbides les uns que les autres : Le Cercueil (Orne), La Penne (Alpes-Maritimes) ou encore Pleure (Jura), mais c'est finalement La Morte, en Isère, qui l'emportera pour quelques voix seulement.

Autre originalité du village : la mairie-école

« Les habitants de La Tombe ? Les morts-vivants »

Au quotidien, le nom de la commune n'aurait en revanche aucune influence négative sur ses habitants, ses derniers s'en amuseraient même.

« Beaucoup de personnes nous demandent comment s'appellent les habitants de La Tombe alors quand on veut faire un peu d'humour, on répond les morts-vivants », plaisante le premier édile.

La vie du village n'aurait donc jamais souffert du nom plutôt particulier de celui-ci : « Quand les gens cherchent à se loger, ils ne regardent pas vraiment le nom du village. Au mieux, cela les amuse, mais ça ne les effraie pas », confie le maire, avant de conclure, plein d'humour : « Pour les entreprises qui veulent s'installer par contre, je ne m'avancerai pas... ».

Vie de la population

Une promenade un peu plus courte cette fois-ci étant donné les températures caniculaires : 4,5 km.



Nous remercions chaleureusement les arbres qui ont rafraîchi notre petite balade matinale.

- **Prochaine promenade**

La prochaine marche se déroulera le **dimanche 6 septembre à 9h30**. Nous vous donnons rendez-vous devant la Mairie. Pensez à vous équiper de chaussures confortables, d'un gilet jaune et n'oubliez pas votre bouteille d'eau.

- **Inauguration de la salle des fêtes**

Sous conditions des restrictions sanitaires dues au covid et des dernières finitions, nous inaugurerons la salle des fêtes le **samedi 26 septembre à 18h**.

Nous convions pour cette occasion tous nos habitants, dont Monsieur LECAMUS Laurent afin de lui remettre sa médaille du travail, ainsi que Madame LENOIR et ses trois filles pour leur souhaiter la bienvenue dans notre village.

- **Le jardin du Silo**

Nous avons prévu de nettoyer le jardin du silo le **dimanche 27 septembre à partir de 9h00**. Nous faisons appel aux bénévoles qui souhaitent nous aider dans cette tâche. N'oubliez pas de prévoir gants et chaussures adaptées. Inscrivez-vous en contactant la mairie par mail ou téléphone.



- **La descente à bateaux**



Suite à diverses plaintes au sujet de la barrière qui a été placée dans la descente à bateaux, nous avons organisé une réunion d'information le **12 septembre prochain à 11h00** sous le préau de la Mairie. Nous attendons, toutes les personnes concernées.

- **Invasion de frelons asiatiques**

La présence de frelons asiatiques a été signalée dans le secteur de la rue grande/Route de Montereau. Près de 300 frelons ont déjà été tués. Soyez vigilants. Ils peuvent vivre dans un arbre, une haie, un compteur EDF, ... Mais surtout, ne faites rien par vous-même ! prévenez des personnes compétentes.

Notre population

Notre village compte aujourd'hui 228 habitants.

Le maire et son adjointe ont revêtu leurs écharpes le 15 août dernier pour célébrer le mariage de Monsieur Nacer YAHIAOUI et Madame Katia DESCROIX.



Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.



Règlementations

- **Feux d'artifices**

La déclaration du spectacle

L'organisateur d'un spectacle pyrotechnique doit en faire la déclaration au préfet et au maire compétents un mois au moins avant la date du spectacle sur l'imprimé Cerfa n°14098*01. Dans le cas où le maire est l'organisateur du spectacle, seule la déclaration en préfecture est à effectuer. La déclaration décrit les conditions de mise en œuvre des produits, la liste des produits qui seront utilisés, le nom de la personne qui en dirige l'exécution, les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage, et l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Le montage, le tir et le nettoyage du spectacle pyrotechnique

Le montage du spectacle pyrotechnique relève de la responsabilité du responsable de la mise en œuvre. Le responsable doit être particulièrement vigilant sur le choix du site et notamment sur le respect des distances de sécurité. A l'issue du spectacle, il doit nettoyer la zone de tir et récupérer l'ensemble des résidus de tir, ainsi que les artifices non tirés.

- **Baignade dans la Seine**

La Seine a accumulé beaucoup de pollutions depuis des décennies, les baignades n'y sont pas recommandées pour des risques sanitaires.

Par ailleurs, les plongeurs du pont y sont totalement interdits pour votre sécurité.

Vie dans la communauté des communes

- **Balad'PASS**

Balad'PASS est une carte gratuite, nominative, limitée à 1 par foyer. Elle permet aux Seine-et Marnais de bénéficier de réductions sur des entrées pour des festivités ou loisirs qui se déroulent en Seine-et-Marne (certains spectacles, salles d'expositions, festivals, activités détentes en pleine nature, visites de châteaux ou musées).

Vous trouverez toutes les informations sur tourisme.seine-et-marne-attractivite.fr

- **Formation à l'utilisation des tablettes numériques**

Du 5 octobre au 6 novembre prochain, la commune de Gravon organise une formation gratuite pour les personnes âgées de plus de 55 ans, à raison de 2 séances de 2h30 par semaine (les mardis et vendredis). Ayant quelques places disponibles, les élus ont pensé à notre commune. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie de Gravon (horaires d'ouverture : les lundis de 16h à 19h et les vendredis de 19h à 20h), par téléphone (au 06.86.78.87.38) ou par mail (mairie.gravon@laposte.net). Une réunion d'information aura lieu le 16 septembre à 14h à la salle polyvalente de Gravon.

- **Découverte des associations**

Comme tous les ans, la communauté des communes de la Bassée-Montois organise le salon des associations dans le gymnase de Donnemarie-Dontilly, **samedi 5 septembre de 10h à 17h.**

De nombreux sports et loisirs se déroulent près de chez nous. Par exemple, vous pourrez y découvrir les diverses associations de la commune de Chatenay Sur Seine, telles que : « l'aéromodélisme », « terre et modelage », « zumba/gym », « travaux manuels », « country », « raid/vtt/canoë », « musique rock », « danses de salon », « montgolfière », « ballade en moto », « yoga ».

N'hésitez pas à vous promener lors de ce salon.

- **La télémédecine arrive à Provins**

La consultation s'effectuera à distance, tandis que le patient sera accompagné d'un infirmier. 2 demi-journées ont été programmées :

- Les jeudis de 15h à 19h et samedis de 8h à 12h *au 10, rue Victor-Garnier à Provins*
- Les samedis de 8h à 12h *à la pharmacie de Beton-Bazoches*

Ce nouveau cabinet ouvrirait ses portes le 17 septembre prochain.

- **CINEMA 11x20+14 à MONS EN MONTOIS**

Au mois de septembre, le plus petit cinéma de France célèbre le « festival d'Hollywood ». Rendez-vous sur le site de cinemons.fr pour y découvrir les films à l'affiche.

Du 2 au 8 septembre, 10 films inédits y seront diffusés (Ames libres, The mind reader, Baby face,...), les femmes prennent le pouvoir à Hollywood !

Informations diverses

- Ouverture de la mairie : les vendredis de 17h00 à 19h00

- Horaires d'été de la déchèterie de Montereau (1 rue des prés saint martin) :
 - Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis : 8h30 - 12h30/ 13h30 - 19h
 - Les vendredis : 13h30 - 19h
 - Les dimanches : 8h30 - 13h

- Numéros d'urgence :
 - ✓ Police : 17
 - ✓ Pompiers : 18
 - ✓ Samu : 15
 - ✓ SOS médecin : 3624
 - ✓ Pharmacie de garde : contacter le commissariat de Montereau ou de provins :
 - ✓ Commissariat de Montereau : 01.64.70.44.00
 - ✓ Commissariat de Provins : 01.60.52.21.30

- Covid 19, continuez les gestes barrières !

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

LES VACANCES S'ACHEVENT, NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRES BONNE RENTREE



Mairie La TOMBE



Mairie de La Tombe
(@MairieTombe)



la_tombe_77

Si vous êtes partisan de l'écologie et souhaitez recevoir la gazette par mail, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de la mairie, nous sommes à votre écoute. Un simple mail suffit ! mairie.latombe@bbox.fr